

Le 8 mars 2023

ADDENDA – INVITATION À SOUMISSIONNER  
POUR  
AAC À LACOMBE (ALBERTA)  
N° DE L'INVITATION 01R11-23-C074  
Systèmes d'incendie et de refoulement – Services d'inspection, de mise à l'essai, de certification, de  
formation et d'entretien

Addenda n° 2

- 1) **QUESTION** : En ce qui concerne les inspections hebdomadaires des systèmes de gicleurs, est-il possible de modifier cette exigence pour qu'il s'agisse d'inspections mensuelles?

**RÉPONSE** : Oui, une inspection mensuelle convient pour nos systèmes. Le service d'incendie local a confirmé que la taille de nos systèmes de gicleurs se situait dans les normes pour les inspections mensuelles. Voir les modifications apportées à la DP ci-dessous.

- 2) Supprimer en entier les pages 13 et 14 de l'annexe A – Énoncé des travaux, et les remplacer par les pages 13 et 14 révisées de l'annexe A – Énoncé des travaux de l'addenda n° 1, jointes au présent addenda n° 2.
- 3) SUPPRIMER l'annexe B — Base de paiement en entier et la remplacer par l'annexe B – Base de paiement révisée de l'addenda n° 1, jointe au présent addenda n° 2.
- 4) Supprimer l'annexe D – Critères d'évaluation financière en entier et la remplacer par l'annexe D – Critères d'évaluation financière révisée de l'addenda n° 1, jointe au présent addenda n° 2.

## ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

*Révisée pour l'addenda n° 2*

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), au Centre de recherche et de développement de Lacombe (CRDL), a besoin d'un ou de plusieurs techniciens certifiés pour offrir des services d'inspection, d'essai et de certification pour les réseaux d'incendie et les systèmes de refoulement, et pour offrir la formation et les services d'entretien **sur demande**.

Heures normales : en semaine de 8 h à 16 h 30.

En dehors des heures normales : du lundi au vendredi de 16 h 30 à 8 h, y compris les fins de semaine et jours fériés.

L'installation est un milieu sans fumée et sans parfum.

### SERVICES REQUIS

1. L'entrepreneur sera tenu d'exécuter les services prévus ci-après :
  - A) une INSPECTION MENSUELLE d'un (1) système de gicleurs sous eau et d'un (1) système de gicleurs sous air;
  - B) une INSPECTION MENSUELLE de tous les extincteurs de 2,5 lb à 30 lb;
  - C) un ESSAI TRIMESTRIEL du système de gicleurs sous eau;
  - D) une INSPECTION BI-ANNUELLE (juin et décembre) de deux (2) systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine
  - E) une INSPECTION et une CERTIFICATION ANNUELLES (décembre) de l'entretien de tous les extincteurs (conformément à l'annexe J – fiches d'inspection); de tous les systèmes d'extinction d'incendie et de tous les dispositifs anti-refoulement (comprend les inspections mensuelles et semestrielles de décembre);
  - F) un ESSAI ANNUEL du système de gicleurs sous eau;
  - G) un ESSAI TRIENNAL du système de gicleurs sous air.
2. L'entrepreneur devra fournir une (1) FORMATION sur les extincteurs d'incendie pour 10 à 20 personnes. Au minimum, la formation comprendra :
  - l'anatomie d'un extincteur;
  - la classification et les utilisations des extincteurs;
  - l'utilisation appropriée d'un extincteur (méthode PASS);
  - le moment approprié pour utiliser un extincteur;
  - le tétraèdre du feu.
3. L'entrepreneur devra fournir les services **sur demande** comme suit :
  - A) un ESSAI HYDROSTATIQUE de tous les modèles d'extincteurs au CO<sub>2</sub> tous les cinq (5) ans;
  - B) l'ENTRETIEN de tous les modèles d'extincteurs chimiques secs tous les six (6) ans;
  - C) un ESSAI HYDROSTATIQUE de tous les modèles d'extincteurs chimiques secs tous les douze ans (12).
4. Services d'installation et de mise hors service de l'équipement, au besoin.

5. Extincteurs temporaires de remplacement pour tout appareil devant être enlevé pour l'entretien.
6. Si des réparations ou un entretien sont nécessaires :

13

- l'entrepreneur fournira une estimation écrite des coûts conformément à l'article 7 des Conditions supplémentaires au gestionnaire des installations dans les trois (3) jours suivant l'achèvement des inspections;
- l'entrepreneur ne procédera pas aux réparations tant que l'approbation écrite n'aura pas été reçue du gestionnaire des installations.

### **Modalités de travail supplémentaires**

1. Ce contrat ne garantit pas que l'entrepreneur exécutera tous les travaux pouvant être requis. AAC se réserve le droit de faire exécuter les travaux par d'autres moyens.
2. Réunion d'orientation sur place suivant l'attribution de l'offre à commandes
  1. L'offrant sera tenu d'assister à une réunion d'orientation sur place suivant l'attribution de l'offre à commandes avec le gestionnaire des installations avant le début de tout travail. Cette visite des lieux aidera l'offrant à se familiariser avec l'aménagement du bâtiment et l'emplacement des dispositifs de sécurité comme les douches d'urgence, les trousseaux de premiers soins, les recueils de fiches signalétiques et les extincteurs.
  2. La visite permettra notamment de déterminer l'emplacement de toutes les sorties du bâtiment et le point de ralliement en cas d'urgence, ainsi que *tous les renseignements requis pour l'exécution des travaux seront également fournis pendant la visite.*
3. À la demande du gestionnaire des installations, l'offrant doit fournir une copie de la politique et du programme de santé et de sécurité au travail de son entreprise. Le document doit répondre aux exigences des lois fédérales et provinciales sur la santé et la sécurité au travail les plus strictes.
4. AAC fournira les noms des personnes proposées pour effectuer les travaux, conformément aux exigences obligatoires, au Bureau de la sécurité du gouvernement du Canada afin qu'elles fassent l'objet d'une enquête de sécurité pour obtenir la cote de fiabilité.

Les membres du personnel de l'offrant devant avoir accès aux lieux où se déroulent les travaux doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par AAC.

Aucune ressource de l'entrepreneur ne sera autorisée à entrer sur les lieux tant qu'elle n'aura pas obtenu son autorisation de sécurité. **Cette exigence doit être mise à jour lors de changement au personnel.**

Chaque employé proposé ne détenant pas une autorisation valide doit remplir le Formulaire d'autorisation de sécurité (SCT/TBS 330-23E) à la demande du gouvernement du Canada.

5. Seuls les techniciens agréés d'essais des extincteurs et du refoulement certifiés dans la province de l'Alberta effectueront ou travailleront sur les réseaux d'incendie et les systèmes de refoulement décrits dans le présent contrat.
6. Le service doit être fourni par un (1) technicien à la fois seulement, à moins qu'une demande précise soit faite par écrit et approuvée par le gestionnaire des installations ou son représentant.
7. Il se peut que l'offrant doive fournir une estimation écrite des frais afférents aux réparations et aux nouvelles installations. L'estimation doit inclure :

1. le coût de tous les matériaux et des pièces de rechange;
2. la majoration;
3. le nombre estimé d'heures de travail et les taux;
4. les taxes applicables seront présentées séparément.

**ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT***Révisée pour l'addenda n° 2***B1 Prix ferme**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur touchera un prix unitaire ferme précisé à l'annexe B pour un coût de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane sont compris, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement ou toute modification apporté à la conception, ou toute interprétation des travaux, sauf si ce changement, cette modification ou cette interprétation a été approuvé(e) par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégré(e) aux travaux.

**B2 Paiement du contrat**

- 2.1 Sous réserve des dispositions du présent contrat, Sa Majesté paiera à l'entrepreneur les montants suivants pour son exécution des travaux conformément à l'énoncé des travaux.

*(Les montants seront insérés par AAC au moment de l'attribution de l'offre à commandes.)*

1. **Prix pour la durée initiale du contrat**  
du 1<sup>er</sup> (MOIS) 2023 au 31 (MOIS) 2024 (à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes)

Description	Unité	Prix unitaire
<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Système de gicleur sous eau Système de gicleurs sous air	Unitaire	
<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Extincteurs	Unitaire	
<b>ESSAI TRIMESTRIEL</b> Système de gicleur sous eau	Unitaire	
<b>INSPECTION SEMESTRIELLE</b> Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Unitaire	
<b>INSPECTION ET CERTIFICATION ANNUELLES</b> Extincteurs Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air Valves anti-refoulement	Unitaire	
<b>ESSAI ANNUEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	
<b>ESSAI TRIENNAL</b> Système de gicleurs sous air	Unitaire	

<b>ESSAI HYDROSTATIQUE QUINQUENNAL</b> Modèles d'extincteurs au CO <sub>2</sub>	Unitaire	
<b>ENTRETIEN TOUS LES SIX ANS</b> Extincteur à poudre	Unitaire	
<b>ESSAI HYDROSTATIQUE TOUS LES DOUZE ANS</b> Extincteur à poudre	Unitaire	

Description	Unité	Prix unitaire
<b>Main-d'œuvre</b> - Technicien en extincteurs	Heures normales	
<b>Main-d'œuvre</b> - Technicien en systèmes anti-refoulement	Heures normales	
<b>Main-d'œuvre</b> - Technicien en système d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Heures normales	
<b>Main-d'œuvre</b> - Monteur de gicleurs	Heures normales	

Description	Unité	Prix unitaire
<b>Formation</b>	Séance	

#### **MATÉRIEL ET PIÈCES DE RECHANGE :**

Le matériel (extincteurs d'incendie) et les pièces de rechange (sauf distribution gratuite et ce qui n'est pas inclus dans ce qui précède) au coût en place (ce qui comprend la facture et les frais de transport, d'échange, de douanes et de courtage) plus une majoration de \_\_\_\_ % (ce qui comprend les dépenses d'achat, la manipulation interne, les frais généraux et administratifs et les profits), sauf les taxes applicables. Les taxes applicables sont présentées comme un article distinct.

2. **Prix pour la première période d'option (1)**  
du 1<sup>er</sup> (MOIS) 2024 au 31 (MOIS) 2025 (à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes)

Description	Unité	Prix unitaire
<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air	Unitaire	
<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Extincteurs	Unitaire	
<b>ESSAI TRIMESTRIEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	
<b>INSPECTION SEMESTRIELLE</b> Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Unitaire	
<b>INSPECTION ET CERTIFICATION ANNUELLES</b> Extincteurs Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air Valves anti-refoulement	Unitaire	
<b>ESSAI ANNUEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	
<b>ESSAI TRIENNAL</b> Système de gicleurs sous air	Unitaire	
<b>ESSAI HYDROSTATIQUE QUINQUENNAL</b> Modèles d'extincteurs au CO <sub>2</sub>	Unitaire	
<b>ENTRETIEN TOUS LES SIX ANS</b> Extincteur à poudre	Unitaire	
<b>ESSAI HYDROSTATIQUE TOUS LES DOUZE ANS</b> Extincteur à poudre	Unitaire	

Description	Unité	Prix unitaire
<b>Main-d'œuvre</b> - Technicien en extincteurs	Heures normales	
<b>Main-d'œuvre</b> - Technicien en systèmes anti-refoulement	Heures normales	
<b>Main-d'œuvre</b> - Technicien en système d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Heures normales	
<b>Main-d'œuvre</b> - Monteur de gicleurs	Heures normales	

Description	Unité	Prix unitaire
<b>Formation</b>	Séance	

**MATÉRIEL ET PIÈCES DE RECHANGE :**

Le matériel (extincteurs d'incendie) et les pièces de rechange (sauf distribution gratuite et ce qui n'est pas inclus dans ce qui précède) au coût en place (ce qui comprend la facture et les frais de transport, d'échange, de douanes et de courtage) plus une majoration de \_\_\_\_ % (ce qui comprend les dépenses d'achat, la manipulation interne, les frais généraux et administratifs et les profits), sauf les taxes applicables. Les taxes applicables sont présentées comme un article distinct.



3. **Prix pour la deuxième période d'option (2)**  
**du 1<sup>er</sup> (MOIS) 2025 – 31 (MOIS) 2026** (à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes)

Description	Unité	Prix unitaire
<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air	Unitaire	
<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Extincteurs	Unitaire	
<b>ESSAI TRIMESTRIEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	
<b>INSPECTION SEMESTRIELLE</b> Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Unitaire	
<b>INSPECTION ET CERTIFICATION ANNUELLES</b> Extincteurs Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air Valves anti-refoulement	Unitaire	
<b>ESSAI ANNUEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	
<b>ESSAI TRIENNAL</b> Système de gicleurs sous air	Unitaire	
<b>ESSAI HYDROSTATIQUE QUINQUENNAL</b> Modèles d'extincteurs au CO <sub>2</sub>	Unitaire	
<b>ENTRETIEN TOUS LES SIX ANS</b> Extincteur à poudre	Unitaire	
<b>ESSAI HYDROSTATIQUE TOUS LES DOUZE ANS</b> Extincteur à poudre	Unitaire	

Description	Unité	Prix unitaire
<b>Main-d'œuvre</b> - Technicien en extincteurs	Heures normales	
<b>Main-d'œuvre</b> - Technicien en systèmes anti-refoulement	Heures normales	

<b>Main-d'œuvre</b> - Technicien en système d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Heures normales	
<b>Main-d'œuvre</b> - Monteur de gicleurs	Heures normales	

Description	Unité	Prix unitaire
<b>Formation</b>	Séance	

**MATÉRIEL ET PIÈCES DE RECHANGE :**

Le matériel (extincteurs d'incendie) et les pièces de rechange (sauf distribution gratuite et ce qui n'est pas inclus dans ce qui précède) au coût en place (ce qui comprend la facture et les frais de transport, d'échange, de douanes et de courtage) plus une majoration de \_\_\_\_ % (ce qui comprend les dépenses d'achat, la manipulation interne, les frais généraux et administratifs et les profits), sauf les taxes applicables. Les taxes applicables sont présentées comme un article distinct.

**Prix pour la troisième période d'option (3)**  
**du 1<sup>er</sup> (MOIS) 2026 au 31 (MOIS) 2027** (à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes)

Description	Unité	Prix unitaire
<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air	Unitaire	
<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Extincteurs	Unitaire	
<b>ESSAI TRIMESTRIEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	
<b>INSPECTION SEMESTRIELLE</b> Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Unitaire	
<b>INSPECTION ET CERTIFICATION ANNUELLES</b> Extincteurs Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air Valves anti-refoulement	Unitaire	
<b>ESSAI ANNUEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	
<b>ESSAI TRIENNAL</b> Système de gicleurs sous air	Unitaire	
<b>ESSAI HYDROSTATIQUE QUINQUENNAL</b> Modèles d'extincteurs au CO2	Unitaire	
<b>ENTRETIEN TOUS LES SIX ANS</b> Extincteur à poudre	Unitaire	
<b>ESSAI HYDROSTATIQUE TOUS LES DOUZE ANS</b> Extincteur à poudre	Unitaire	

Description	Unité	Prix unitaire
-------------	-------	---------------

<b>Main-d'œuvre</b> - Technicien en extincteurs	Heures normales	
<b>Main-d'œuvre</b> - Technicien en systèmes anti-refoulement	Heures normales	
<b>Main-d'œuvre</b> - Technicien en système d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Heures normales	
<b>Main-d'œuvre</b> - Monteur de gicleurs	Heures normales	

Description	Unité	Prix unitaire
<b>Formation</b>	Séance	

**MATÉRIEL ET PIÈCES DE RECHANGE :**

Le matériel (extincteurs d'incendie) et les pièces de rechange (sauf distribution gratuite et ce qui n'est pas inclus dans ce qui précède) au coût en place (ce qui comprend la facture et les frais de transport, d'échange, de douanes et de courtage) plus une majoration de \_\_\_\_ % (ce qui comprend les dépenses d'achat, la manipulation interne, les frais généraux et administratifs et les profits), sauf les taxes applicables. Les taxes applicables sont présentées comme un article distinct.

**ANNEXE D - CRITÈRES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE***Révisée pour l'addenda n° 2***ANNEXE D**

AAC n'acceptera pas de prix distincts ni de frais supplémentaires pour le temps passé à se rendre au lieu de travail d'AAC (y compris les frais d'hébergement, de transport, de camion ou de kilométrage, les repas et les indemnités de faux frais). Le prix unitaire offert devra comprendre tous les frais liés au déplacement vers le lieu de travail d'AAC et en provenance de celui-ci.

La colonne B (prix unitaire offert) doit être remplie pour tous les postes, sous peine de voir la proposition jugée irrecevable.

Les estimations fournies à la colonne A serviront à évaluer les coûts et ne constituent pas une garantie ou un engagement de la part du gouvernement du Canada quant à l'attribution des travaux.

**1. PRIX POUR LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**  
du 1<sup>er</sup> (MOIS) 2023 au 31 (MOIS) 2024 (à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes)

Article	Description	Unité	Nombre estimatif d'unités (A)	Prix unitaire offert (B)	Prix calculé (C) = (A x B)
1	<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air	Semaine	51		
2	<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Extincteurs (annexe L)	Mois	11		
3	<b>ESSAI TRIMESTRIEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	3		
4	<b>INSPECTION SEMESTRIELLE</b> Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Unitaire	1		

5	<b>INSPECTION ET CERTIFICATION ANNUELLES</b> Extincteurs (annexe L) Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air Valves anti-refoulement (annexe K)	Unitaire	1		
6	<b>ESSAI ANNUEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	1		
7	<b>ESSAI TRIENNAL</b> Système de gicleurs sous air	Unitaire	1		
8	<b>ESSAI HYDROSTATIQUE QUINQUENNAL</b> <b>Modèles d'extincteurs au CO<sub>2</sub> (annexe L)</b>				
	ABC – 2,5 lb	Unitaire	1		
	ABC – 5 lb	Unitaire	10		
	ABC – 10 lb	Unitaire	20		
	ABC – 20 lb	Unitaire	1		
	ABC – 30 lb	Unitaire	1		
	CO <sub>2</sub> – 5 lb	Unitaire	1		
9	<b>ENTRETIEN TOUS LES SIX ANS</b> <b>Extincteur à poudre (annexe L)</b>				
	ABC – 2,5 lb	Unitaire	1		
	ABC – 5 lb	Unitaire	10		
	ABC – 10 lb	Unitaire	20		
	ABC – 20 lb	Unitaire	1		
	ABC – 30 lb	Unitaire	1		
	CO <sub>2</sub> – 5 lb	Unitaire	1		
10	<b>ESSAI HYDROSTATIQUE TOUS LES DOUZE ANS</b> <b>Extincteur à poudre (annexe L)</b>				
	ABC – 2,5 lb	Unitaire	1		
	ABC – 5 lb	Unitaire	10		
	ABC – 10 lb	Unitaire	20		
	ABC – 20 lb	Unitaire	1		
	ABC – 30 lb	Unitaire	1		
	CO <sub>2</sub> – 5 lb	Unitaire	1		
					T1

<b>MAIN-D'ŒUVRE</b>				
Description	Unité	Nombre estimatif d'unités (A)	Prix unitaire offert (B)	Prix calculé (C) = (A x B)
Technicien en extincteurs	Heures normales	50		
Technicien en systèmes anti-refoulement	Heures normales	50		
Technicien en système d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Heures normales	50		

Monteur de gicleurs	Heures normales	50		
				T2

Description	Unité	Nombre estimatif d'unités (A)	Prix unitaire offert (B)	Prix calculé (C) = (A x B)
Formation	Séance	2		T3

Coût total pour la période initiale de l'offre à commandes : (T1 + T2 + T3) = \_\_\_\_\_

### **MATÉRIEL ET PIÈCES DE RECHANGE :**

Le matériel (extincteurs d'incendie) et les pièces de rechange (sauf distribution gratuite et ce qui n'est pas inclus dans ce qui précède) au coût en place (ce qui comprend la facture et les frais de transport, d'échange, de douanes et de courtage) plus une majoration de \_\_\_\_ % (ce qui comprend les dépenses d'achat, la manipulation interne, les frais généraux et administratifs et les profits), sauf les taxes applicables. Les taxes applicables sont présentées comme un article distinct.

### **2. PRIX POUR LA PREMIÈRE PÉRIODE D'OPTION (1)**

du 1<sup>er</sup> (MOIS) 2024 au 31 (MOIS) 2025 (à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes)

Article	Description	Unité	Nombre estimatif d'unités (A)	Prix unitaire offert (B)	Prix calculé (C) = (A x B)
1	<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air	Semaine	51		
2	<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Extincteurs (annexe L)	Mois	11		
3	<b>ESSAI TRIMESTRIEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	3		
4	<b>INSPECTION SEMESTRIELLE</b> Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Unitaire	1		
5	<b>INSPECTION ET CERTIFICATION ANNUELLES</b> Extincteurs (annexe L) Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air Valves anti-refoulement (annexe K)	Unitaire	1		
6	<b>ESSAI ANNUEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	1		

7	<b>ESSAI TRIENNAL</b> Système de gicleurs sous air	Unitaire	1		
8	<b>ESSAI HYDROSTATIQUE QUINQUENNAL</b> Modèles d'extincteurs au CO <sub>2</sub> (annexe L)				
	ABC – 2,5 lb	Unitaire	1		
	ABC – 5 lb	Unitaire	10		
	ABC – 10 lb	Unitaire	20		
	ABC – 20 lb	Unitaire	1		
	ABC – 30 lb	Unitaire	1		
	CO <sub>2</sub> – 5 lb	Unitaire	1		
9	<b>ENTRETIEN TOUS LES SIX ANS</b> Extincteur à poudre (annexe L)				
	ABC – 2,5 lb	Unitaire	1		
	ABC – 5 lb	Unitaire	10		
	ABC – 10 lb	Unitaire	20		
	ABC – 20 lb	Unitaire	1		
	ABC – 30 lb	Unitaire	1		
	CO <sub>2</sub> – 5 lb	Unitaire	1		
10	<b>ESSAI HYDROSTATIQUE TOUS LES DOUZE ANS</b> Extincteur à poudre (annexe L)				
	ABC – 2,5 lb	Unitaire	1		
	ABC – 5 lb	Unitaire	10		
	ABC – 10 lb	Unitaire	20		
	ABC – 20 lb	Unitaire	1		
	ABC – 30 lb	Unitaire	1		
	CO <sub>2</sub> – 5 lb	Unitaire	1		
					T4

<b>MAIN-D'ŒUVRE</b>				
Description	Unité	Nombre estimatif d'unités (A)	Prix unitaire offert (B)	Prix calculé (C) = (A × B)
Technicien en extincteurs	Heures normales	50		
Technicien en systèmes anti-refoulement	Heures normales	50		
Technicien en système d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Heures normales	50		
Monteur de gicleurs	Heures normales	50		
				T5

Description	Unité	Nombre estimatif d'unités (A)	Prix unitaire offert (B)	Prix calculé (C) = (A × B)
-------------	-------	-------------------------------	--------------------------	----------------------------



Formation	Séance	2		T6
-----------	--------	---	--	----

Coût total de la première période d'option (1) + (T4 + T5 + T6) = \_\_\_\_\_

### **MATÉRIEL ET PIÈCES DE RECHANGE :**

Le matériel (extincteurs d'incendie) et les pièces de rechange (sauf distribution gratuite et ce qui n'est pas inclus dans ce qui précède) au coût en place (ce qui comprend la facture et les frais de transport, d'échange, de douanes et de courtage) plus une majoration de \_\_\_\_ % (ce qui comprend les dépenses d'achat, la manipulation interne, les frais généraux et administratifs et les profits), sauf les taxes applicables. Les taxes applicables sont présentées comme un article distinct.

### **3. PRIX POUR LA DEUXIÈME PÉRIODE D'OPTION (2)** **du 1<sup>er</sup> (MOIS) 2025 au 31 (MOIS) 2026 (à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes)**

Article	Description	Unité	Nombre estimatif d'unités (A)	Prix unitaire offert (B)	Prix calculé (C) = (A x B)
1	<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air	Semaine	51		
2	<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Extincteurs (annexe L)	Mois	11		
3	<b>ESSAI TRIMESTRIEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	3		
4	<b>INSPECTION SEMESTRIELLE</b> Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Unitaire	1		
5	<b>INSPECTION ET CERTIFICATION ANNUELLES</b> Extincteurs (annexe L) Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine Système de gicleurs sous eau	Unitaire	1		

	Système de gicleurs sous air Valves anti-refoulement (annexe K)				
6	<b>ESSAI ANNUEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	1		
7	<b>ESSAI TRIENNAL</b> Système de gicleurs sous air	Unitaire	1		
8	<b>ESSAI HYDROSTATIQUE QUINQUENNAL</b> <b>Modèles d'extincteurs au CO<sub>2</sub> (annexe L)</b>				
	ABC – 2,5 lb	Unitaire	1		
	ABC – 5 lb	Unitaire	10		
	ABC – 10 lb	Unitaire	20		
	ABC – 20 lb	Unitaire	1		
	ABC – 30 lb	Unitaire	1		
	CO <sub>2</sub> – 5 lb	Unitaire	1		
9	<b>ENTRETIEN TOUS LES SIX ANS</b> <b>Extincteur à poudre (annexe L)</b>				
	ABC – 2,5 lb	Unitaire	1		
	ABC – 5 lb	Unitaire	10		
	ABC – 10 lb	Unitaire	20		
	ABC – 20 lb	Unitaire	1		
	ABC – 30 lb	Unitaire	1		
	CO <sub>2</sub> – 5 lb	Unitaire	1		
10	<b>ESSAI HYDROSTATIQUE TOUS LES DOUZE ANS</b> <b>Extincteur à poudre (annexe L)</b>				
	ABC – 2,5 lb	Unitaire	1		
	ABC – 5 lb	Unitaire	10		
	ABC – 10 lb	Unitaire	20		
	ABC – 20 lb	Unitaire	1		
	ABC – 30 lb	Unitaire	1		
	CO <sub>2</sub> – 5 lb	Unitaire	1		
					T7

<b>MAIN-D'ŒUVRE</b>					
Description	Unité	Nombre estimatif d'unités (A)	Prix unitaire offert (B)	Prix calculé (C) = (A x B)	
Technicien en extincteurs	Heures normales	50			
Technicien en systèmes anti-refoulement	Heures normales	50			
Technicien en système d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Heures normales	50			
Monteur de gicleurs	Heures normales	50			
					T8

Description	Unité	Nombre estimatif d'unités (A)	Prix unitaire offert (B)	Prix calculé (C) = (A x B)
Formation	Séance	2		T9

Coût total pour la deuxième période d'option : (T7 + T8 + T9) = \_\_\_\_\_

#### **MATÉRIEL ET PIÈCES DE RECHANGE :**

Le matériel (extincteurs d'incendie) et les pièces de rechange (sauf distribution gratuite et ce qui n'est pas inclus dans ce qui précède) au coût en place (ce qui comprend la facture et les frais de transport, d'échange, de douanes et de courtage) plus une majoration de \_\_\_\_ % (ce qui comprend les dépenses d'achat, la manipulation interne, les frais généraux et administratifs et les profits), sauf les taxes applicables. Les taxes applicables sont présentées comme un article distinct.

#### **4. PRIX POUR LA PÉRIODE D'OPTION TROIS (3)** du 1<sup>er</sup> (MOIS) 2026 au 31 (MOIS) 2027 (à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes)

Article	Description	Unité	Nombre estimatif d'unités (A)	Prix unitaire offert (B)	Prix calculé (C) = (A x B)
1	<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air	Semaine	51		
2	<b>INSPECTIONS MENSUELLES</b> Extincteurs (annexe L)	Mois	11		
3	<b>ESSAI TRIMESTRIEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	3		
4	<b>INSPECTION SEMESTRIELLE</b> Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Unitaire	1		
5	<b>INSPECTION ET CERTIFICATION ANNUELLES</b>	Unitaire	1		

	Extincteurs (annexe L) Deux systèmes d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine Système de gicleurs sous eau Système de gicleurs sous air Valves anti-refoulement (annexe K)				
6	<b>ESSAI ANNUEL</b> Système de gicleurs sous eau	Unitaire	1		
7	<b>ESSAI TRIENNAL</b> Système de gicleurs sous air	Unitaire	1		
8	<b>ESSAI HYDROSTATIQUE QUINQUENNAL</b> <b>Modèles d'extincteurs au CO<sub>2</sub> (annexe L)</b>				
	ABC – 2,5 lb	Unitaire	1		
	ABC – 5 lb	Unitaire	10		
	ABC – 10 lb	Unitaire	20		
	ABC – 20 lb	Unitaire	1		
	ABC – 30 lb	Unitaire	1		
	CO <sub>2</sub> – 5 lb	Unitaire	1		
9	<b>ENTRETIEN TOUS LES SIX ANS</b> <b>Extincteur à poudre (annexe L)</b>				
	ABC – 2,5 lb	Unitaire	1		
	ABC – 5 lb	Unitaire	10		
	ABC – 10 lb	Unitaire	20		
	ABC – 20 lb	Unitaire	1		
	ABC – 30 lb	Unitaire	1		
	CO <sub>2</sub> – 5 lb	Unitaire	1		
10	<b>ESSAI HYDROSTATIQUE TOUS LES DOUZE ANS</b> <b>Extincteur à poudre (annexe L)</b>				
	ABC – 2,5 lb	Unitaire	1		
	ABC – 5 lb	Unitaire	10		
	ABC – 10 lb	Unitaire	20		
	ABC – 20 lb	Unitaire	1		
	ABC – 30 lb	Unitaire	1		
	CO <sub>2</sub> – 5 lb	Unitaire	1		
					T10

<b>MAIN-D'ŒUVRE</b>				
<b>Description</b>	<b>Unité</b>	<b>Nombre estimatif d'unités (A)</b>	<b>Prix unitaire offert (B)</b>	<b>Prix calculé (C) = (A x B)</b>
Technicien en extincteurs	Heures normales	50		
Technicien en systèmes anti-refoulement	Heures normales	50		
Technicien en système d'extinction d'incendie pour hottes de cuisine	Heures normales	50		
Monteur de gicleurs	Heures normales	50		

	T11
--	-----

Description	Unité	Nombre estimatif d'unités (A)	Prix unitaire offert (B)	Prix calculé (C) = (A × B)
Formation	Séance	2		T12

Prix total pour la troisième période d'option : (T10 + T11 + T12) = \_\_\_\_\_

**MATÉRIEL ET PIÈCES DE RECHANGE :**

Le matériel (extincteurs d'incendie) et les pièces de rechange (sauf distribution gratuite et ce qui n'est pas inclus dans ce qui précède) au coût en place (ce qui comprend la facture et les frais de transport, d'échange, de douanes et de courtage) plus une majoration de \_\_\_\_ % (ce qui comprend les dépenses d'achat, la manipulation interne, les frais généraux et administratifs et les profits), sauf les taxes applicables. Les taxes applicables sont présentées comme un article distinct.

Coût total pour la période initiale du contrat + \_\_\_\_\_

Coût total pour la première période d'option + \_\_\_\_\_

Coût total de la deuxième période d'option + \_\_\_\_\_

Coût total de la troisième période d'option + \_\_\_\_\_

COÛT TOTAL pour l'ensemble des périodes = \_\_\_\_\_